

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, Mme BRATEK, M LESAGE, Mme DUFOUR, Mme DUVAL, M BROHARD, Mme CARRE, Mme SABBE, M BOIZARD, M LELIEUR, Mme HONDEKYN.

Absents excusés :

M PHILIBERT ayant donné pouvoir à M HELFRIED  
M HEMMERLING ayant donné pouvoir à M LESAGE  
Mme PENEL ayant donné pouvoir à Mme DUFOUR

Absents :

M RIDON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme CARRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M Romuald HELFRIED, Maire.

**DÉCISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS BUDGET 2023**

Dans le cadre d'un ajustement des amortissements sur l'exercice 2023, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'inscription des crédits ci-après.

Investissement-Recettes :

Article 2031/041 = 5562 €  
Article 2318/041 = 21976,44 €

Investissement - Dépenses :

Article 2313/041 = 5562 €  
Article 2128/041 = 21976,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'inscription des crédits indiqués ci-dessus.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME POUR LA SÉCURISATION DES AXES DÉPARTEMENTAUX ET ABORDS DES ÉCOLES**

La Commune exerce des compétences sur son territoire, parmi lesquelles la compétence voirie qui impacte le domaine public routier départemental.

Dans le cadre de l'exercice de ces compétences, la Commune doit obtenir, par convention, l'accord du Département avant tout début de réalisation des travaux qui modifient la consistance du domaine public routier départemental.

Pour certains de ces travaux, de faible ampleur, et/ou répétitifs, de réparations ou d'aménagements mineurs relevant de la mise en œuvre des compétences de la Commune ou, de la mise en application par la Commune, le gestionnaire du domaine public départemental doit l'autoriser à intervenir en mettant son domaine public à sa disposition.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour pouvoir intervenir sur les axes départementaux notamment la RD 199 (rue Joliot Curie, rue Robert Héricourt et rue Paul Gamant) il faut conventionner avec le Conseil Départemental de la Somme.

La convention cadre et les accords techniques qui en découleront permettront à l'autorité départementale de mettre son domaine public routier à la disposition de la Commune pour les travaux de sécurisation, et de définir les modalités d'entretien et d'exploitation des ouvrages.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention concernée et à effectuer toutes démarches relatives à la convention.

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA VILLE DE PÉRONNE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'OCCASION DE LA FOIRE ST MICHEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention d'occupation du domaine public signé en 2018 entre la commune de Doingt-Flamicourt et la Ville de Péronne arrive à son terme.

Afin de ne pas intervenir dans les choix que peut faire la Ville de Péronne sur l'organisation de sa fête, Monsieur le Maire propose que l'assemblée accepte de renouveler la mise à disposition du domaine public de la commune, sur une partie de l'avenue de la Gare et le parking de la Gare, dans le cadre d'une nouvelle convention.

Cette mise à disposition se ferait par convention annuelle renouvelable par tacite reconduction pour 3 ans sans pouvoir excéder 5 ans. Un état des lieux serait effectué avant et après la fête.

La Ville de Péronne effectuerait à ses frais tout aménagement et modification requis par une réglementation quelconque après accord préalable de la commune de Doingt-Flamicourt.

La Ville de Péronne assurera l'entretien des voies et trottoirs et veillera au rassemblement des containers et sachets poubelles pour que le ramassage puisse s'effectuer depuis la route départementale.

La Ville de Péronne s'engage à verser une redevance d'occupation du sol fixée à 2 000 € chaque année et devra s'engager à couvrir les conséquences pécuniaires si sa responsabilité civile était engagée suite à divers dommages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ,

- adopte le principe de mise à disposition du domaine public de la commune de Doingt-Flamicourt avenue de la Gare et place de la Gare à la Ville de Péronne pour organiser sa fête foraine annuelle de la Saint-Michel aux conditions énumérées ci-dessus avec une redevance de 2 000 € par an,
- autorise le Maire à signer la convention concernée et à émettre les titres de recette correspondant à l'usage de la convention.

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PRÉFECTURE DANS LE CADRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre du développement de l'administration électronique, la commune a la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité ,

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services de l'association ADULLACT proposés par la société Libriciel SCOP pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Chambersign pour la délivrance des certificats numériques.

### **CRÉATION D'UNE ASSOCIATION PARAMUNICIPALE EN VUE DU JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE TINWELL EN ANGLETERRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de retour du crucifix organisée avec l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt et la délégation de la paroisse de Tinwell a débouché sur la volonté des 2 communes de créer un jumelage entre elles.

Monsieur le Maire propose donc la création d'une association paramunicipale intégrant les membres de l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt qui aurait pour objet de piloter le jumelage entre Doingt-Flamicourt et Tinwell et qui regrouperait des communes et des associations.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'intérêt que peut présenter cette association pour la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à

l'unanimité :

- approuve l'exposé du Maire,
- demande au Maire de participer aux différentes réunions préparatoires à la rédaction des statuts,
- dit qu'il redélibèrera à nouveau pour approuver les statuts définitifs et pour autoriser le Maire à participer à l'assemblée générale constitutive.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'INSTALLATION DES ÉOLIENNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société « Ferme éolienne de la Vallée Marin » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 7 éoliennes d'une hauteur de 164 mètres sur le territoire de la commune de Buire-Courcelles.

Dans ce cadre, une enquête publique se tient depuis le 31 août 2023 jusqu'au lundi 2 octobre 2023.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se positionner sur ce projet afin d'en avertir par délibération le commissaire enquêteur.

Pour rappel, 30 % des mâts éoliens installés en France le sont dans notre région alors que sa superficie représente à peine 6 % du territoire national. Presque 3 000 mâts sont actuellement en service ou autorisés sur notre territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de Doingt-Flamicourt, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- L'opération brioche 2023 est annulée car manque de bénévoles
- Bourse à la puériculture le 1<sup>er</sup> octobre
- Conteuse le 7 octobre à partir de 3 ans
- Foire agricole le 14 et 15 octobre au champ de foire
- Marche au profit d'octobre rose le 14 octobre
- 22 octobre concours de belote
- Repas andouille le 22 octobre avec Mémoire de Doingt-Flamicourt
- Mercredi 25 octobre Halloween à la salle des fêtes de Flamicourt
- 27 octobre Assemblée générale du Comité des Fêtes de Doingt à la Maison Pour Tous

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Romuald HELFRIED



La secrétaire de séance,

Chantal CARRE